

Convocation du 13 mai 2016  
Affichage du 13 mai 2016  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du 12 avril 2016
- Tarifs des services périscolaires 2016-2017
- Lotissement du Verger, présentation de la révision du cahier des charges et du nouveau règlement
- Renouvellement du contrat au poste d'animation des mercredis loisirs
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Coudray
- Redevance d'occupation du domaine public par ERDF et France Télécom
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le 19 mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Etaient présents : Jean-François AULNETTE, Sylvie de CHITRAY, Dominique DENIS, Céline DUVAL, Daniel GENDRY, Cécilia GERMAIN, Jean-Savin LEGOUAIS, Jean-René MENAGE, Elisabeth ROUSSELET.

Absent excusé : Jean-François GUILOIS donne pouvoir à Jean-François AULNETTE

Secrétaires de séance : Jean-René MENAGE, Daniel GENDRY

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :**

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 12 avril 2016 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :  
« Mise à jour de la carte communale concernant la servitude de gaz »  
L'assemblée approuve le nouvel ordre du jour.

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE : TARIFS 2016-2017 n°2016-05-01**

**Bilan saison 2015-2016** (depuis la rentrée de septembre)

#### Cantine

Les jours d'école 4024 repas ont été servis, soit une moyenne de 37/jour  
Pour l'accueil de loisirs 197 repas, soit 7/mercredi  
A domicile, pour les particuliers qui en font la demande 173 repas

Le repas est facturé 3.25€ pour les enfants en maternelle, 3.58€ pour les enfants en primaire et 4.85€ pour les adultes.

La garderie a enregistré

880 accueils le matin, soit une moyenne de 8 enfants

971 accueils le soir, soit 9 enfants environ.

Les mercredis loisirs rencontrent une belle fréquentation

133 inscriptions à la ½ journée

163 inscriptions à la journée

Soit une moyenne de 11 enfants sur 27 mercredis

Avec entre 4 et 5 enfants à la garderie du matin et 3 ou 4 à celle du soir

Les services « Garderie et Mercredis loisirs » enregistrent annuellement un déficit d'environ 16500€ d'après les décomptes de la CAF.

Le déficit de la cantine est de l'ordre de 12500€ par an.

Le but est de minimiser le déficit de ces différents services, sachant cependant qu'il est inévitable. En effet, les accueils périscolaires et extrascolaires visent en premier lieu à faciliter la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et l'accueil des enfants dans notre école, celle-ci participant pleinement à la vie locale. Ces services répondent ainsi à un enjeu social.

**Prochaine rentrée 2016-2017**

Il n'y aura pas de réunion de présentation des différents services à l'enfance cette année. En revanche, il est possible de visiter ces services sur simple demande.

Madame le maire rappelle que les tarifs de garderie n'ont pas changé depuis 2 ans. Elle propose une augmentation de 2% de l'ensemble des services.

Tarifs de garderie au 01/08/2016.

Quotient familial	0 à 599	600 à 1099	1100 ou plus
Garderie : tarif 1 heure (jusqu'à 1h de garderie)	1,40	1,45	1,50
Garderie : tarif plus d'1 heure	1,60	1,65	1,70

Tarifs accueil de loisirs du mercredi au 01/08/2016

Quotient familial	0 à 599	600 à 1099	1100 ou plus
Garderie : ½ journée	4,18	4,34	4,50
Garderie : journée complète	7,96	8,26	8,57
Forfait 3 mercredis (dans le mois)	22,58	23,46	24,33
Forfait 4 mercredis (dans le mois)	29,78	30,94	32,10

Cantine maternelle	3,32
Cantine primaire	3,65

Tarifs (+ 2 %) de la restauration scolaire au 01/08/2016.

Enfant en maternelle :	3,32 €
Enfant en primaire :	3,65 €
Adultes :	4,95 €
Forfait participation	0,84€(repas confectionné par la famille)
Éléments dissociés de repas :	Selon le prix payé par la commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider l'ensemble des propositions.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE n°2016-05-02**

Le contrat de travail d'animation et d'encadrement auprès des enfants dans le cadre de l'accueil des mercredis loisirs, arrivant à terme le 10 juillet 2016, un renouvellement est nécessaire.

Il s'agit d'un emploi d'animation à durée déterminée, les mercredis pendant les périodes scolaires entre le 01 septembre 2016 et le 10 juillet 2017 pour des journées d'environ six heures.

Si l'animateur actuel ne souhaite pas renouveler son contrat, nous devons procéder à un recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- Maintenir le principe du CDD et renouveler le contrat du poste d'adjoint d'animation territorial, 2ème classe, à temps non complet,
- Prolonger le contrat de l'adjoint d'animation en place ou le cas échéant le recrutement d'une personne titulaire d'un BAFA ou BAFD, ou CAP petite enfance ou ATSEM, pour une durée de 11 mois maximum (environ 36 mercredis),
- Autoriser Mme le Maire à signer le contrat de travail et tous les documents relatifs au dossier.

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE COUDRAY n°2016-05-03**

Chaque année, nous sommes sollicités par certaines communes voisines, pour participer aux dépenses liées à la scolarisation d'enfants de Châtelain dans leur école.

La commune est donc conduite à participer à des dépenses qu'elle supporte par ailleurs, compte tenu qu'elle participe déjà au fonctionnement de l'école de Châtelain.

COUDRAY nous a fait parvenir la liste des enfants concernés qui sont au nombre de 5 (soit 2 de plus que l'année précédente) et leur délibération s'y rapportant.

Le montant s'élève à 555 € par enfant, soit une augmentation de 3% par rapport à 2015 (539€/enfant).

La participation de la commune de Châtelain au titre de l'année scolaire 2015-2016 s'élève à : 555 € x 5 enfants = 2775 €

Madame le maire souligne que le nombre d'enfants inscrits dans des écoles hors commune est important et varie chaque année, entraînant des frais participatifs conséquents pour Châtelain.

De plus les informations concernant ces inscriptions arrivent tardivement dans l'année, d'où la difficulté à définir le budget prévisionnel.

Elle souhaite, comme la loi le préconise, que la liste des enfants inscrits dans chaque école, pour lesquelles la commune participe financièrement, lui soit communiquée dans les 15 jours après la rentrée. Un courrier dans ce sens sera envoyé aux mairies concernées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De participer aux frais de fonctionnement de l'école de Coudray à hauteur de 2775€
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

**RODP –REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ERDF ET FRANCE TELECOM n°2016-05-04**

**Electricité Réseau Distribution France (ERDF)**

Conformément aux articles L2333-84, R2333-105 et R2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessionnaires ErDF et France Télécom sont tenus de s'acquitter des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

L'actualisation annuelle (conforme aux dispositions du décret) est réalisée sur les bases suivantes : Le dernier indice de l'index d'ingénierie connu au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Celui de septembre 2015, soit 855.8).

**Au titre de l'année 2016, la Redevance d'occupation du domaine public versée par ERDF est de 197.00 € (Calcul fourni par ERDF).**

**France Télécom**

Calcul effectué par l'AMF pour la révision intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Coefficient d'actualisation 1.29352

<b>Domaine public routier communal</b>	<b>Artère aérienne en €/km</b>	<b>Artère en sous-sol en €/km</b>	<b>Emprise au sol en € du m2</b>	<b>Montant en Euros</b>
15.67 km linéaires	51.74			810.77
0.373 km linéaires		38.81		14.48
1 cabine 1 m2			25.87	25.87
<b>TOTAL</b>				<b>851.12</b>

**Au titre de l'année 2016, la Redevance d'occupation du domaine public versée par France Télécom est de 851.00 € (légèrement inférieur à 2015).**

Le conseil municipal, approuve le montant des redevances et autorise Mme le Maire à émettre deux titres au compte 70322.

**MISE A JOUR DE LA CARTE COMMUNALE - SERVITUDE DE GAZ  
n°2016-05-05**

La Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire nous a adressé l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 qui a institué des servitudes d'utilité publique autour de la canalisation de gaz présente sur notre commune.

En conséquence, ces servitudes qui génèrent des périmètres de protection, doivent être intégrées au plan des servitudes de notre carte communale par l'intermédiaire d'un arrêté et d'une publication réglementée.

Le Conseil municipal prend acte de l'arrêté préfectoral cité en préambule et autorise Mme le Maire à prendre les mesures qui s'imposent :

- Arrêté de mise à jour de la carte communale,
- Publication et notification de cet arrêté.

**LOTISSEMENT DU VERGER, PRESENTATION DE LA REVISION DU  
CAHIER DES CHARGES ET DU NOUVEAU REGLEMENT n°2016-05-06**

La réglementation de la construction ayant évolué, il a semblé opportun de réactualiser le règlement et le cahier des charges du lotissement du Verger.

La commission « vente de la promotion des terrains constructibles » a rencontré Paul Arène, architecte du lotissement. Des modifications ont été apportées et proposées aux élus.

Après discussion, Le Conseil municipal :

- Valide les propositions de modifications du cahier des charges et du règlement,
- Charge Mme le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la validation de ces documents.

**COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

**Commission bibliothèque**

Une demande de subvention dans le cadre du FCATR, volet lecture publique a été faite au niveau de la communauté de commune.

Animation BD, le mercredi 22 juin, à 15h30, à la bibliothèque de Châtelain.

Les enfants de 7 à 12 ans sont invités à une animation BD, pour découvrir quelle est la BD gagnante du prix Bull'gomme 2015 et quel enfant sera récompensé pour sa participation. Ce sera aussi le lancement du prix Bull'gomme 2016 avec la présentation des nouvelles BD.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Accueil de loisirs de Gennes-sur-Glaize**

Le 6 mars dernier, l'association Familles Rurales Gennes-sur-Glaize/Longuefuye présentait l'accueil de loisirs pour l'été 2016. Thème : « La machine à remonter le temps ».

Cet accueil fait l'objet d'une convention de partenariat entre 6 communes (Bierné, Châtelain, Gennes-sur-Glaize, Longuefuye, Saint-Laurent-des-Mortiers et Saint-Michel-de-Feins) et la Fédération Départementale de Familles Rurales.

Le mode de fonctionnement et la tarification aux familles sont les mêmes que pour 2015.

Retrait des dossiers et plaquettes en mairie ou accueil de loisirs, à partir du 20 mai.

Dépôt des dossiers pour le 18 juin, date de clôture des inscriptions.

Permanences envisagées :

- A Bierné, à l'accueil de loisirs, le mercredi 15 juin de 17h45 à 19h00

- A Gennes, salle sous mairie, le samedi 18 juin de 10h00 à 12h00

La convention 2015-2018, d'une durée de 4ans, prévoit un financement de la part des communes, un montant forfaitaire plus un ajustement à la fin de chaque saison.

Pour Châtelain, le premier versement est de 304 €.

### **Destruction des nuisibles**

Comme chaque année les corbeaux sont en nombre au niveau des peupliers rue principale, occasionnant de nombreuses nuisances pour les particuliers ou les cultures des agriculteurs.

L'intervention d'un Lieutenant Louvetier et de plusieurs chasseurs a permis depuis le début du mois de mai, la destruction de 160 nuisibles.

### **Eclairage public pour la période d'été**

Dans l'optique d'un éclairage public réfléchi (nécessaire, suffisant et durable) celui-ci sera interrompu aux lieux, dates et heures suivantes :

- Sur l'ensemble du territoire communal, de 22H30 à 6H30, excepté en sortie du lotissement de la Chênaie et à l'intersection de la rue principale avec la route de Gennes-sur-Glaize, où il est maintenu toute la nuit les vendredis soirs et samedis soirs.

- Sur l'ensemble du territoire communal du 10 mai au 10 Août.

### **Patrimoine communal**

Intervention des scouts sur notre commune le lundi de Pentecôte. Ils ont rafraîchi la statue du sacré cœur rue principale par un bon lessivage et une nouvelle peinture qui lui redonne un peu d'éclat.

Un grand Merci pour cette action qui a été accompagnée de l'aide de Monsieur Prime qui a refait le doigt de la statue et de Monsieur Charil qui a donné la peinture.

**Séance levée à 23 h50**

**Prochaine séance le lundi 20 juin 2016 à 20 h 30.**